

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 55 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

. Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant demande d'inscription au fond de concours par le biais du Symielecvar dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public sur la commune sur 2021.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose les étapes et le financement du projet :

Une rénovation rendue nécessaire car l'éclairage n'est plus aux normes et qu'il convient de basculer en LED afin de réaliser des économies d'énergie.

Le SYMIELECVAR peut accompagner la commune dans cette démarche. L'opération concerne le remplacement de 251 points lumineux (lanternes, poses et horloge).

Coût HT de l'opération : 109 800 €

Montant aide fond de concours Symielecvar (40 %) : 43 920 €

Autofinancement de la commune (60 %) : 65 880 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du fond de concours auprès du Symielecvar à hauteur de 43 920 € sur 2021 .

Le Conseil municipal ouï l'expos de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de solliciter l'aide du fond de concours auprès du Symielecvar à hauteur de 43 920 € sur 2021 dans le cadre de l'opération précitée .

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

